

Cosmétique bio et label

L'engouement récent pour les ingrédients naturels en cosmétique a provoqué l'émergence sur le marché de produits qui n'ont de naturel que le nom (moins de 5 % d'ingrédients naturels dans la composition). Les consommateurs ont du mal à s'y retrouver avec des produits souvent auto-estampillés Bio au seul vu des essences, sans label, sans charte ni certification bien qu'ils comportent parfois des parabens, des PEG ou de l'EDTA. C'est précisément pour éviter la confusion, appeler à la vigilance et favoriser l'émergence d'une véritable cosmétique naturelle que les labels ont été créés.

Pour qu'un produit cosmétique bio existe, il faut :

- **Un cahier des charges :** celui-ci dépend de la volonté des diverses parties.
- **Des adhérents à ce cahier des charges :** ce sont les producteurs d'ingrédients pour la cosmétique, des formulateurs, des fabricants et des distributeurs.
- **Un organisme certificateur :** tout produit bio, qu'il soit alimentaire ou cosmétique, doit être certifié par un organisme compétent, agréé par le Ministère de l'Agriculture, indépendant de toute structure commerciale. Il garantit que les ingrédients utilisés et les processus de fabrication sont autorisés. Le mode de production et la gestion

Aujourd'hui, les deux principaux organismes certificateurs sont Ecocert (il certifie environ 80 % des produits bio) et Qualité France.

Ecocert : certificateur spécialiste essentiellement de l'agriculture biologique. Entre 2000 et 2002, la collaboration entre Ecocert et une dizaine de laboratoires cosmétiques a abouti à l'élaboration d'un cahier des charges d'une cosmétique éthique, approuvé par l'Etat et doté d'un plan de contrôle rigoureux. Son objectif: garantir une cosmétique vraiment naturelle quand elle est annoncée comme telle ainsi qu'une réelle pratique du respect de l'environnement, tout au long de la chaîne de production, le respect du consommateur et une valorisation des substances naturelles de qualité écologique supérieure. Ainsi tout produit certifié ne contient que des ingrédients autorisés issus de process autorisés avec un minimum de 95% d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle.

Qualité France : le référentiel Cosmétique de Qualité-France SAS élaboré par des professionnels et reconnu par Cosmébio, est proche de celui d'Ecocert.

Un produit cosmétique certifié quel que soit le label est :

- sans colorant, ou parfum de synthèse,
- sans PEG ou PPG,
- sans paraben, sans phénoxyéthanol
- sans silicone, sans paraffine
- sans OGM,
- conditionné avec des emballages réduits et non polluants,
- non testé sur les animaux

Labels et logos

Un produit biologique doit obligatoirement avoir sur son emballage, la mention " certifié par ", suivie du logo de l'un des organismes certificateurs, en plus d'un des labels suivants :

Cosmébio

L'association Cosmébio qui regroupe 85 laboratoires peut attribuer deux logos : Cosmétique bio et Cosmétique éco. **Dans les deux cas, 95 % des ingrédients sont naturels** mais le label Cosmétique bio est plus exigeant puisqu'il garantit que 95 % des ingrédients végétaux proviennent de l'agriculture bio, le second n'en garantit que 50 %. Le référentiel Cosmébio va bien au-delà de la seule présence dans la formule de produits issus de l'agriculture biologique. Il se fonde sur un cahier des charges très exigeant du Ministère de l'Industrie et paraît au Journal Officiel le 09 Avril 2003. Outre le contrôle des matières premières, la certification s'applique aussi aux méthodes de fabrication, au mode de nettoyage des cuves, au process et à l'environnement des

Label Cosmebio « BIO »

- 95 % minimum des ingrédients végétaux certifiés bio sur le total des ingrédients végétaux
- 10% minimum des ingrédients végétaux certifiés bio sur le total des ingrédients (y compris l'eau)

Label Cosmebio «ECO»

- 50% minimum des ingrédients végétaux certifiés bio sur le total des ingrédients végétaux
- 5 % minimum des ingrédients végétaux certifiés bio sur le total des ingrédients (y compris l'eau)

BDIH:

Le premier en Europe à avoir, en 1996, labellisé des produits « naturels », sans pesticides, sans engrais chimiques ni solvants. Les critères retenus pour ce label ont été étudiés pendant 4 ans par les entreprises raccordées au BDIH (Union Fédérale Allemande des entreprises Industrielles et Commerciales). Cet organisme a chargé Ecocert (organisme de contrôle en matière de culture biologique) de vérifier l'origine, l'obtention et la transformation des matières premières. Il regroupe environ 50 laboratoires en Europe aujourd'hui, avec 2500 produits certifiés.

Nature et Progrès :

Née en 1964, c'est l'une des principales et des plus anciennes organisations de l'agriculture biologique en France et en Europe. Parallèlement au cahier des charges technique, les adhérents doivent se conformer à la charte de N&P qui a pour toile de fond un projet de société basé sur des relations de convivialité et de proximité entre les hommes et leur milieu : une société humaniste, écologique et alternative...

Logo AB:

Le logo AB, propriété du Ministère de l'Agriculture, a pour vocation d'identifier auprès du consommateur le mode de production biologique. Il garantit à la fois qu'un aliment est composé d'au moins 95 % d'ingrédients issus du mode de production biologique, qu'il met en œuvre des pratiques agronomiques et d'élevage respectueuses des équilibres naturels, de l'environnement et du bien-être animal. Et qu'il respecte la réglementation en vigueur en France. En cosmétique, le logo AB ne concerne que les huiles essentielles et les huiles végétales. Concernant les huiles essentielles, le logo est réservé à celles qui sont produites intra Union Européenne ou dont la production européenne est insuffisante pour assurer les besoins du marché. Concernant les huiles végétales, le label garantit un mode d'extraction mécanique, par pression à froid (pas de raffinage, pas d'utilisation de solvants etc...).

Label européen:

Il existe déjà un label européen pour les produits issus de l'agriculture biologique. En ce qui concerne la cosmétique, les labels sont, pour l'instant, nationaux.